



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Logement

Montreuil, le 09 février 2024

AUDIENCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2024

LA CGT MET EN DEMEURE ICF HABITAT

La CGT a été reçue par la Direction Immobilière le 1^{er} février.

ICF vend le patrimoine des cheminots, se sert de l'argent dédié à la construction pour remettre aux normes juridiques les logements énergétiquement vétustes et augmente les loyers.

La CGT dit stop ! « Bon » ne s'écrie pas avec un « c » !

DES LOGEMENTS DITS « PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES » ?

La loi du 24 août 2021 sur le classement énergétique précise que les logements classés F et G ne seront plus louables en 2025 et que toute augmentation de loyer pour ces logements est interdite.

Jusqu'ici, ICF Habitat n'avait que faire de ces logements, encore moins des charges supplémentaires énergétiques que les locataires devaient payer pour chauffer leur « passoires énergétiques ». Inutile de rappeler que l'ouverture à la concurrence a fait exploser les prix de l'électricité et du gaz. À l'heure où la direction vante les mérites de l'ouverture à la concurrence des trafics voyageurs, la CGT a rappelé la nécessité d'un service public par des entreprises publiques de l'eau, des énergies et du transport ferroviaire.

UNE PAUPÉRISATION DES CHEMINOTS ?

Le pourcentage de cheminots pouvant prétendre aux logements sociaux les plus bas (PLAI) explose. En effet, si le pourcentage était estimé en 2009 (Loi Boutin) à 7 %, la Direction annonce des chiffres pour 2023 de l'ordre de 28 % !

L'abandon du Statut et la Rémunération Annuelle Garantie prévue par l'accord classifications et rémunérations y sont pour beaucoup.

La CGT réaffirme que la réforme ferroviaire de 2018 et l'accord Classifications et Rémunérations sont nocifs pour les cheminots et leur famille.

ICF HABITAT CONTOURNE LA LOI

Cela n'a pas empêché ICF Habitat d'augmenter les loyers de 3,5 % en janvier 2024. Pour les cheminots concernés par les logements classés F et G, le loyer a évolué de 3,5 %, mais la quittance reste la même grâce à l'instauration d'une ristourne correspondant à l'augmentation.

LES CONSTRUCTIONS REVUES À LA BAISSÉ

Pour effectuer les mises aux normes juridiques, ICF Habitat transfère le budget Construction sur de la réhabilitation. Alors que les besoins en logement grandissent dans les métropoles, l'argent des cheminots est utilisé pour l'économie d'énergie parce qu'une loi l'impose à ICF Habitat. Une fois les travaux terminés, ICF Habitat rajoutera une ligne sur la quittance : « économie d'énergie » et fera payer aux cheminots et à leur famille, la facture. Pour certains, la ristourne disparaîtra, et viendra s'ajouter l'augmentation de 2024 alors que la loi l'interdit !

C'est scandaleux !

Plusieurs cités sont restées plusieurs mois oubliées, sans chauffage ni eau chaude en fin d'année 2023 et en ce début 2024, laissant les cheminots et leur famille chauffer l'eau de la douche au gaz et l'appartement avec des radiateurs d'appoint. Ils n'ont pas été oubliés en janvier pour l'augmentation de loyer. Qui paye les surcoûts énergétiques ?



DE L'ARGENT, IL Y EN A !

ICF Habitat a reversé 63 millions de dividende à la SNCF en 2022 et a vendu pour 1,7 milliard de patrimoine cheminot dans la même période. C'est bien au fil du temps et grâce à leur force de travail que ce patrimoine existe, puisque dégagé en salaire différé par le biais du 1 % logement.

La CGT a réexigé :

- Le retrait pur et simple de l'augmentation des loyers pour 2024, au regard de la très faible augmentation salariale de 2023, afin que le taux d'effort ne dépasse pas les 20 % des revenus ;
- La revalorisation de 10 % de toutes les mesures d'accompagnement du RH00934 sur l'aide au logement ;
- L'ouverture des aides sur quittance aux cheminots logés dans le logement temporaire ;
- Que les délais de visite soient conformes au GRH00333 (4 jours en IDF, 5 jours en province) ;
- Qu'aucune augmentation de quittance ne soit réalisée à la fin des travaux de mise en conformité énergétique ;
- Qu'ICF renonce à l'encaissement des loyers en avril pour tous les locataires ayant subi des dysfonctionnements d'eau chaude et de chauffage (190 av. de Clichy, 39 av Lugo, Résidence du Landy...).

La CGT restera vigilante sur les suites et les engagements verbaux de la direction. Elle invite les cheminotes et cheminots à se rapprocher d'un militant CGT pour faire valoir leurs droits en s'organisant pour construire la riposte.



ENSEMBLE, PLUS FORTS,

**EXIGEONS l'usufruit de notre parc logement au juste prix
avec des normes de confort et de qualité dignes du 21^{ème} siècle.**

